

République Française  
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt quatre

Le mercredi 03 avril à 14 h 00

présents : 08

votants : 11

en exercice : 13

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : vendredi 22 mars

**Présents** Michel JAMMES, Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON,  
Sylvie LASSERRE, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA,  
Catherine MENA

**Objet :**  
Budget primitif 2024.

**Représentées :** Claudine RIGAUD par Claudette PYBOT  
Jeanine PASCAL par Brigitte CAVERIVIERE  
Monique CAYROL par Madeleine PLA

**Absent :** Carlo ATTIE, Michel SANTANAC.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif  
2024. Il s'équilibre en section de fonctionnement :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	42 976,53	41 925,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 051,53
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		42 976,53	42 976,53
TOTAL DU BUDGET (4)		42 976,53	42 976,53

Le comité,

Où l'exposé de son Président, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif 2024. Il s'équilibre en section de fonctionnement

VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		0,00	0,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		42 976,53	41 925,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 051,53
=			
Total de la section de fonctionnement (3)		42 976,53	42 976,53
TOTAL DU BUDGET (4)		42 976,53	42 976,53

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission  
En Préfecture le 09.04.2024  
Et de la publication le 09.04.2024  
Réception en Préfecture le 09.04.2024

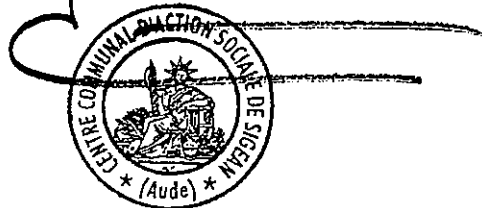
Le Président,  
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Michel JAMMES



<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 13  
 Nombre de membres présents : 08  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES :

Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Président du CCAS (1), *Michel Jammès*  
 A, le 23/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil d administration(2), réunie en session Ordinaire  
 A SIGEAN, le 26/03/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d administration (2),(3).

01-JAMMÈS Michel	<i>[Signature]</i>
02-CAVERIVIERE Brigitte	<i>[Signature]</i>
03-TONDON Laure	<i>[Signature]</i>
04-LASSERRE Sylvie	<i>[Signature]</i>
05-PYBOT Claudette	<i>[Signature]</i>
06-ATTIE Carlo	
07-SANTANAC Michel	
08-CAYROL Monique	<i>[Signature]</i>
09-MENA Catherine	<i>[Signature]</i>
10-DUVIVIER Jean Pierre	<i>[Signature]</i>
11-PASCAL Jeanine	<i>[Signature]</i>
12-RIGAUD Claudine	<i>[Signature]</i>
13-PLA Madeleine	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par Le Président du CCAS (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_\_  
 A, le \_\_\_\_\_/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture  
 011-211 103791-20240403-2024-005B-DE  
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

**MISE EN LIGNE LE 09-04-2024**